

ABONNEMENT

Soumure
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réclamation des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 NOVEMBRE

LE PANAMA

Nous vous signalions, lundi, le dessous des cartes ministérielles en vous révélant l'attitude étrange prise par le garde des sceaux dans l'affaire de Panama. L'éclat s'est produit au conseil des ministres. Il était saisi de la question par M. Loubet, lorsque M. Ricard a déclaré à ses collègues que toute discussion était superflue, les poursuites étant engagées déjà par le procureur général de la Cour de Paris sur l'ordre du ministre de la justice.

Des indiscretions de couloirs nous ont dépeint le vif émoi produit, par cette déclaration inattendue, dans le conseil du gouvernement.

On prétend que le ministre des finances, notamment, aurait protesté avec énergie, en faisant observer qu'une décision aussi grave n'aurait pas dû être prise, sans consultation préalable du conseil des ministres.

Ce à quoi M. Ricard aurait répliqué par le droit formel du garde des sceaux, offrant du reste, si ses collègues désapprouvaient sa conduite, de leur remettre incontinent son portefeuille.

La crise ministérielle éclatait en plein Elysée. On a dû, pour éviter ce scandale gouvernemental, écarter toute discussion.

On est manifestement inquiet sur le coup de tête du garde des sceaux. « C'est une véritable faute politique » dit M. Drayfus, et déjà les républicains entrevoient la découverte d'un pot-aux-roses formidable auprès duquel l'affaire Wilson ne sera que de la Saint-Jean.

Vous doutez de l'agitation provoquée dans les couloirs du Palais-Bourbon par cet incident. Les uns estiment la chute du Cabinet fatale. M. Loubet et ses collègues, pour sortir de leurs inextricables embarras, seraient déterminés à ne faire aucune concession sur les modifications demandées à la loi de la presse de 1881, dans le but de tomber « honorablement ».

Les autres croient que les poursuites ordonnées par M. Ricard contre MM. Ferdinand et Charles de Lesseps, Marius Fontanes, baron Cottu, Eiffel, aboutiront à un acquittement, la plupart des chefs d'accusation étant couverts par la prescription, ou à une amende insignifiante pour infraction à la législation concernant les sociétés civiles.

Nous devons toutefois signaler deux nouvelles intéressantes: les orateurs inscrits pour prendre part à l'interpellation de M. Argeliès, notamment MM. Gauthier de Clagny et Delahaye, auraient l'intention de presser le gouvernement afin qu'il donne une prompt solution aux poursuites contre certains administrateurs et entrepreneurs de Panama, en mettant en avant la nécessité urgente des porteurs de titres Panama de savoir à quoi s'en tenir sur la possibilité de reconstitution sociale pour l'achèvement du canal.

On affirme aussi que le gouvernement fait tous ses efforts auprès du centre, voire même

des constitutionnels, pour obtenir leur appui et leurs votes dans le débat sur la législation de la presse. Le ministère Loubet ne serait donc point tant décidé à jeter le manche après la cognée ?

Les votes de lundi

La discussion s'est engagée avant-hier à la Chambre sur l'amendement Turrel qui propose, on ne l'a pas oublié, de supprimer entièrement les droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, et de les remplacer par une augmentation de l'exercice et un accroissement des droits sur les alcools.

Après quelques discours fort ternes, dont la suppression ou le maintien du privilège des bouilleurs de crû a fait presque tous les frais, la Chambre a émis trois votes importants :

Par 367 voix contre 158, elle a décidé de passer à la discussion des articles de l'amendement Turrel ;

Par 363 voix contre 140, elle a voté la première partie de l'amendement, celle qui tend au dégrèvement complet des boissons dites hygiéniques.

Il reste à créer les ressources nécessaires pour combler le déficit que ce dernier vote a ouvert dans le budget de 1893, déficit de 88 millions d'après M. Rouvier, et de 103 millions au dire de M. Salis.

Pour y arriver, la Chambre a voté la suppression du privilège des bouilleurs de crû par 318 voix contre 241.

L'origine de l'impuissance

« L'impuissance de la Chambre non seulement à voter une réforme, mais même à voter le budget, doit, dit un journal républicain, prouver aux électeurs que leur premier devoir, aux prochaines élections, sera de constituer une solide majorité permettant à un gouvernement républicain d'assurer à la fois le progrès, l'ordre et la liberté. »

Si nous retranchons simplement la qualification de « républicain », accolée au mot de gouvernement, il n'y a pour nous rien à changer de ce langage. Il est clair, en effet, que les incidents qui se produisent à propos de la discussion du budget sont tout ce qu'il y a de moins honorable pour le régime actuel et de plus propre à faire réfléchir, sur l'étendue de leur erreur, ceux qui ont mis jusqu'ici dans ce régime une confiance qu'il justifie si peu pour ne pas dire point du tout.

Certes, à l'appui de cette appréciation, il suffirait de montrer cette confusion qui règne dans la discussion, cette légèreté incroyable avec laquelle, dans l'espoir de conquérir on ne sait quelle popularité, la Chambre supprime des recettes indispensables sans songer même à les remplacer par des ressources nouvelles. Qu'il y ait ou non lieu de réformer, voire de supprimer l'impôt sur les boissons, c'est assurément là une question qu'on peut discuter, mais, jamais, à des hommes se piquant d'être

sérieux, ne serait venue la pensée de trancher cette question sans s'être assuré de la possibilité soit de trouver par ailleurs des ressources correspondantes, soit de diminuer les dépenses dans une proportion analogue.

C'est cependant ce que la Chambre a fait. Sans l'initiative prise par un de ses membres, M. Terrier, elle n'aurait pas même la ressource de discuter la valeur d'expédients sur lesquels nous faisons d'ailleurs nos réserves.

Il est permis de douter d'ailleurs que les propositions de M. Terrier constituent une solution. Si, par hasard, il en était autrement, ce ne serait pas même au gouvernement qu'on pourrait reporter le périlleux honneur de l'avoir imaginée.

Toute lamentable qu'elle soit, cette question n'est qu'un des côtés défectueux du budget républicain. Si, ce que nous ne croyons guère, on réussissait à franchir ce défilé, à découvrir les cent millions de ressources dont on vient volontairement de se priver, la situation des finances n'en resterait pas moins déplorable.

A l'heure actuelle, en effet, il y a pour 130 millions de francs de crédits supplémentaires, pour 130 millions de francs de dépenses nouvelles, dont 71 seulement sont couvertes. Le reste, soit 59 millions, constitue le déficit acquis dès à présent et qui ne fera probablement que s'accroître d'ici à la fin de l'année et augmentera d'autant l'énorme charge de la dette publique.

Il ne faut pas cesser de rappeler aux contribuables qui en supportent le fardeau que la dette publique augmente de plus en plus. Elle dépassait trente milliards au 31 décembre 1889. Au 31 décembre de cette année, elle atteindra au moins 30 milliards six cent millions. En trois années le fardeau se sera accru de 440 millions, soit près d'un demi milliard.

Il y a quelques années, M. Léon Say, dans un discours, parlait des ressources nouvelles qu'il voyait poindre à l'horizon financier. Il pourrait encore les découvrir peut-être, mais alors que M. Léon Say y puisait quelques espérances pour l'avenir, nous n'y pouvons plus découvrir que des déceptions nouvelles.

Dans son rapport général, M. Poincaré nous explique fort savamment que la conversion de la rente 4 1/2 pour cent pourra se faire l'année prochaine, et que le bénéfice qui en résultera sera suffisant « pour permettre le remboursement des obligations sexennaires » encore en circulation et pour faciliter l'achèvement de l'unité budgétaire. »

On voit donc que, dans la pensée des financiers républicains, il n'y a pas un centime de dégrèvement à attendre des cent millions que donnera la conversion, pas plus que du relèvement des tarifs douaniers. L'un comme l'autre ne serviront qu'à boucher les trous d'un budget toujours en déficit et à payer les folies de la République.

La France a depuis un siècle expérimenté bien des formes de gouvernement. Toutes n'étaient certes point également recommandables, mais les griefs qu'elles soulevaient étaient d'ordre politique. On pouvait leur reprocher soit de ne pas laisser assez de liberté, soit de ne pas maintenir l'ordre d'une main suffisam-

ment experte, soit de donner à la politique générale du pays une orientation défectueuse.

Ce que le régime actuel nous réservait, c'est le spectacle d'un gouvernement qui ne sait même pas « faire le ménage » de la nation ; nous entendons par là administrer convenablement ses ressources. L'incapacité d'administrer s'ajoute à l'impuissance de gouverner, et ce sera plus tard pour les historiens un problème de comprendre comment la France a pu supporter un régime qui, sans rien ajouter à sa considération dans le monde et à sa prospérité intérieure, n'a su que gaspiller les immenses ressources mises à sa disposition.

ERNEST BAUDOIN.

L'arrangement Franco-Suisse

Le moment approche où l'arrangement franco-suisse va être mis en discussion. Il est donc opportun de rappeler, une dernière fois, à nos députés ce qu'ils doivent faire de ce projet.

Ils doivent le rejeter purement et simplement, sans même passer à la discussion des articles, car le pays n'en veut à aucun prix, et il l'a clairement indiqué.

Il ne veut pas que l'on remette en question le nouveau tarif, au moment même où il entre en vigueur.

Il ne veut pas que l'on fausse le régime douanier actuel, en le modifiant neuf mois à peine après son adoption, alors que l'on a appliqué pendant vingt ans le régime de 1860 et pendant dix ans celui de 1882.

Il n'entend pas que l'on fasse de traités de commerce avec tarif.

Il ne veut pas que les établissements fondés, les ateliers ouverts, les travaux entrepris sur la foi de la loi douanière actuelle puissent être, d'une heure à l'autre, ruinés, fermés ou suspendus par un caprice ministériel.

Il sait que la Suisse est un pays trop sage, trop ami de la France pour ne pas comprendre ce sentiment et pour chercher dans de dangereuses compromissions politiques la vengeance d'une déception économique.

Il prétend que le travailleur français ait la sécurité du lendemain, et, au jour prochain des élections, il ne pardonnerait pas aux députés qui, par leur vote, lui auraient fait perdre cette sécurité.

L'investissement d'Abomey

Lagos, 14 novembre.

D'après des nouvelles venues de l'intérieur, Behanzin est complètement investi dans Abomey avec les 4,700 soldats qui lui restent. Il se prépare à faire au besoin une résistance désespérée et ses soldats sont décidés à mourir avec lui s'il le faut.

Avant d'en venir à cette extrémité, il essaie toujours de traiter et il envoie chaque jour au camp français des courriers porteurs de propositions beaucoup moins fières que celles de jadis, mais que le général Dodds n'a pas acceptées.

D'après une autre dépêche, Behanzin serait en fuite.

INFORMATIONS

Le Conseil municipal de Paris, à la suite d'une interpellation sur l'explosion de la rue des Bons-Enfants, a voté un ordre du jour invitant le Parlement à ne porter aucune atteinte aux libertés de la presse, de réunion et d'association. Il accorde une pension de 600 fr. pour les veuves des victimes et un secours de 400 fr. pour chaque enfant, jusqu'à leur majorité.

ENVOI DE TROUPES AU DAHOMEY

M. Burdeau a télégraphié au général Dodds de demander de quel nombre d'hommes il avait besoin. En attendant sa réponse, un millier d'hommes seront embarqués le 19 à Toulon, avec des effets d'habillement, six canons et un million de cartouches.

LA SANTÉ DES TROUPES

Suivant un communiqué du ministère de la marine, la santé des troupes a été rudement éprouvée. Avant la prise de Kana, le général Dodds comptait 600 malades sur 3,000 hommes.

LES CHEFS DE MUSIQUE

M. Wettge, le très distingué chef de musique de la garde républicaine, vient de faire valoir ses droits à la retraite, non qu'il soit atteint ou près d'être atteint par la limite d'âge, puisqu'il est né le 21 juillet 1844 et qu'il n'a que 48 ans, mais parce qu'il est loin de se trouver flatté de la situation qui lui est faite, comme, du reste, à tous ses collègues de l'armée.

A l'occasion de son départ prochain, nombre de journaux politiques lui ont consacré des articles très élogieux. Tous ont répété sur tous les tons, — ce que personne, d'ailleurs, n'ignore, — qu'il était un grand artiste, un compositeur de talent, un bâton de premier ordre, et beaucoup ont profité de la circonstance pour parler des musiques et de la nécessité de les réorganiser.

Donnons seulement l'extrait suivant d'un article de l'*Orphéon* :

« En France, tous les chefs de musique ne sont que commissionnés au nom du Président de la République : ils n'ont de l'officier que la tenue et la solde.

» Seuls les deux chefs de musique des équipages de la flotte ont le grade d'enseigne de vaisseau, qui correspond au grade de lieutenant de l'armée de terre ; ils sont, eux, en possession de ce grade au même titre que n'importe quel officier. Ce sont donc les seuls en France auxquels la loi du 19 mai 1834, sur l'état des officiers, soit applicable. Et ce qu'il y a de plus curieux dans notre organisation des musiques, c'est que si l'un d'eux vient à être choisi, après le concours qui doit

avoir lieu prochainement, pour remplacer M. Wettge, ce chef de musique perdra son grade d'officier pour redevenir, comme tous ses camarades de l'armée de terre, simple commissionné au nom du Président de la République.

» Ce sont de ces bizarreries inexplicables, bizarreries qui ne devraient point se produire dans un grand pays comme le nôtre. Aussi comptons-nous bien que la prochaine loi du cadre fera officiers tous les chefs de musique et nous espérons également qu'elle les divisera en trois classes, correspondant au grade de sous-lieutenant, lieutenant et capitaine, avec la possibilité pour le chef de musique de la garde républicaine d'arriver à l'assimilation du grade de chef de bataillon. »

LES LIVRES NOUVEAUX

Crime d'Aieux, par ANDRÉ GODARD (P. OLLENDORFF, éditeur)

Voici un roman que tout le monde peut et voudra lire, à la veille des dramatiques anniversaires de 1793. Dans une préface, dédiée à Anatole France, l'auteur nous annonce une série d'études sur les guerres de l'Ouest, envisagées au point de vue de l'influence féminine et des documents pittoresques. *Crime d'Aieux* se rattache à cette série.

C'est un drame très sombre, tout de passion intime, mais qui s'est déroulé, à la faveur des guerres civiles, devant les incendies de la Vendée. Le mystère qui a enveloppé ce drame a créé des haines de famille et plane encore comme un obstacle sur l'idylle très moderne du vicomte Roger d'Antrèves et de Blanche Dorval, une figure bien vivante de jeune fille actuelle. Cette dernière intrigue a pour cadre le Saumurois.

Signalons, parmi les principaux tableaux, l'exhumation du comte d'Alvego, assassin de sa femme, la nuit, dans le vieux prieuré de Saint-Maur ; un incendie de forêts ; d'amoureux croquis d'élections. Mais le mystérieux martyre d'Estelle d'Alvego, l'idylle délicate de Blanche et de Roger, comptent encore parmi les pages les plus poignantes de ce volume, que nous avons cru devoir recommander à nos gracieuses lectrices comme l'un des meilleurs romans d'André Godard.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Harmonie Saumuroise

L'*Harmonie Saumuroise* donnera son premier concert d'hiver le dimanche 4 décembre, avec le concours de M^{lle} Lavigne, cantatrice des Concerts du Conservatoire et des Concerts Colonne, et de M. Paul Pecquery, baryton du Théâtre-Lyrique.

Le Président,

G. DE GRANDMAISON.

La démission de Monsieur le Maire

Son départ en Angleterre

Nous recevons téléphoniquement la nouvelle suivante, dont la gravité n'échappera pas à nos lecteurs :

« M. Vinsonneau vient de donner sa démission et il l'annonce à ses électeurs dans les termes suivants :

« SAUMUROIS,

» Je sens enfin que je n'ai plus le prestige qui convient à un maire. Je suis abreuvé d'amertume.

» Je m'exile !

» Adieu, écharpe de mes rêves !...

» Ingrate patrie, tu n'auras pas mes os !

» LOUIS. »

» M. le Maire a adressé à Sa Majesté la Reine d'Angleterre le télégramme suivant :

« En butte aux factions qui divisent mon pays, je viens, comme Thémistocle, m'asseoir au foyer britannique.

» Je ne veux pas mourir sur les lieux qui m'ont vu naître.

» LOUIS. »

» Sa Majesté a répondu par le télégramme suivant :

« Louis, — Saumur.

» Prends part à vos chagrins. Venez !

» Vous envoie Boulogne mon yacht l'*Am-biteux*.

» J'invite Prince of Wales à vous attendre à Folkestone.

» VICTORIA. »

» Saumur est dans la consternation. — Les magasins sont fermés. — Le théâtre fait relâche....

» Je pars pour Boulogne et vous télégraphierai les incidents du départ. On dit que le Président de la République va envoyer un représentant. »

FANTASIO.

BEAUTÉS ADMINISTRATIVES

Sous ce titre, la *Dépêche*, de Tours, publie la note suivante :

« Tout le monde sait qu'en France, l'administration est arriérée d'au moins un siècle sur nos voisins d'Europe.

» Un exemple, dont l'un de nos amis de Poitiers vient d'être victime, suffirait pour démontrer que l'administration des postes est encore plus en retard qu'on pourrait le supposer. Qu'on en juge :

» La personne dont nous parlons reçoit, un jour d'échéance, d'un client de X..., ville voisine, un mandat-poste d'une certaine somme qui complète à propos ses besoins ; il acquitte ledit mandat et se présente au guichet où un employé plus ou moins aimable lui fait remar-

quer qu'il ne peut toucher son mandat, attendu qu'il est irrégulier.

» — Mais ce n'est pas ma faute, objecte le particulier, et il me faut absolument mes fonds avant onze heures pour...

» — Repassez demain soir ou après-demain matin, riposte le guichetier, je ne peux pas payer avant d'avoir écrit au bureau expéditeur.

» — Qu'y a-t-il donc sur ce mandat ?

» — Il y a, monsieur, ... qu'il n'y a pas le timbre horizontal réglementaire en tête de votre mandat.

» — C'est là une erreur de la poste dont je ne puis être responsable, et, par ce fait, me voici forcé de laisser protester une valeur ?

» — Ceci ne me regarde pas, monsieur, repassez demain.

» Et le particulier, honnête homme, contribuable, électeur dans sa ville natale, qu'il habite, qu'il n'a jamais quittée, paiera des frais parce que la poste commet des erreurs ?

» Ce fait monstrueux se renouvelle fréquemment sans qu'aucun recours ne puisse être tenté contre l'administration.

» Il y aurait pourtant quelque chose à faire à ce sujet, et donner de la publicité à ces chicaneries, c'est, il nous semble, signaler de gros abus. »

ANGERS. — Un dragon qui dégaine.

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit, un dragon qui avait mis sabre au clair, poursuivait, rues Bodinier, Saint-Georges et autres, un individu fuyant devant lui. Ce militaire tenait son arme dans une position horizontale, la pointe en avant et criait à son adversaire : « Attends-moi, je vais te régler ton compte. » Au coin des rues, cet énergumène s'exposait à transpercer les personnes qui se seraient croisées avec lui.

Ce dragon pourchassait ainsi un sergent du 43^e de ligne qui lui aurait fait des observations sur sa mauvaise tenue ; mais le sergent parvint à s'esquiver et ne put être rejoint par son dangereux agresseur.

Pour les troupes du Dahomey. — Le Conseil municipal d'Angers, dans sa séance de lundi, avant de passer à l'ordre du jour, a voté une somme de 400 francs en faveur de nos troupes au Dahomey. Cette somme sera partagée entre la Société française de Secours aux blessés militaires et celle des Femmes de France, qui se chargeront de pourvoir à l'envoi de secours.

CHEVAUX BROYÉS

Samedi soir, le train de La Flèche, qui arrive à Angers vers neuf heures, a tamponné deux chevaux qui s'étaient engagés sur la voie ferrée entre Pellouailles et Saint-Barthélemy.

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Ce fut le tour de mademoiselle Loubert à se sentir embarrassée. Ses soupçons, dans un moment où Suzanne venait d'être si attentive pour elle, la constituaient, même à ses propres yeux, en flagrant délit d'ingratitude ; elle était obligée aussi de reconnaître la supériorité morale d'une personne qu'elle regardait comme sa rivale.

Pendant les quelques minutes de calme qui suivirent cette petite altercation, Suzanne réfléchit aux causes de la mauvaise humeur d'Éléonore. En ce moment M. Loubert rentra, et sa fille lui fit signe de s'approcher d'elle.

— Mon père, lui dit-elle, je voudrais partir, si toutefois cela ne vous dérange pas.

— Pas le moins du monde... Seulement je trouve qu'il n'est pas aimable de donner les premiers le signal de la retraite.

— Je suis mal à mon aise, murmura Éléonore à l'oreille de son père.

— C'est différent, ma chère ; je vais faire demander ma voiture.

Suzanne avait profité du moment où Éléonore avait parlé bas à son père pour se lever et rejoindre madame d'Etoges.

— Je suis certaine, madame la duchesse, dit-elle, que vous ne savez pas que mademoiselle Loubert a une voix magnifique et un talent des plus remarquables sur le piano.

— Je l'ignorais effectivement, et je vous remercie de me l'apprendre. Pensez-vous que si je la priais de se faire entendre, elle y consentirait ?

— Je n'en doute pas.

A peine Suzanne eut-elle prononcé ces mots, que madame d'Etoges lui prit affectueusement le bras, et toutes deux se dirigèrent vers Éléonore, toujours isolée sur la causeuse.

— J'ai une grâce à demander à ma future cousine, dit la duchesse du ton le plus aimable.

— Une grâce ! s'écria Éléonore en se levant : je ne m'attendais pas à tant de bonheur. Vous avez donc un ordre à me donner, madame la duchesse ?

— J'ai une prière à vous faire, mademoi-

selle, répondit la duchesse, en pénétrant la vanité satisfaite de mademoiselle Loubert, comme Suzanne avait deviné naguère son orgueil mécontent. Je voudrais donner aux personnes qui sont chez moi le plaisir de vous entendre chanter.

— Ce plaisir serait plus grand si elles entendaient mademoiselle d'Estouville.

— Elles en auront deux pour un, reprit madame d'Etoges.

— Moi, j'aurai le regret de vous refuser, dit Suzanne. Je suis un peu souffrante, et mon médecin m'a défendu de chanter d'ici à quelques mois. Mais vous, Éléonore, vous n'avez pas de motifs pour faire comme moi.

— Aussi j'accepte, répondit Éléonore : à défaut de talent, je veux du moins faire preuve de complaisance.

Elle se mit donc au piano, qui fut à l'instant même entouré par toutes les personnes jusqu'alors disséminées dans les salons.

Mademoiselle Loubert, ainsi que nous l'avons dit dans les premiers chapitres de cette histoire, possédait un de ces talents brillants, faciles, consommés que les gens du monde apprécient parce qu'ils peuvent en juger le mérite à l'aide de leurs connaissances acquises.

Son jeu manquait de sentiment, mais il était d'une hardiesse et d'une vigueur qui étonnaient ; son chant manquait d'âme, mais il y avait tant d'éclat dans sa sécheresse, il était si savant dans son exécution, qu'il obtenait toujours des applaudissements unanimes. Léonore seul ne l'avait pas encore compris.

Le succès de mademoiselle Loubert fut prodigieux soit qu'elle jouât du piano, soit qu'elle chantât. Electrisée par les éloges qu'elle recevait, elle se surpassa elle-même, et bientôt il n'y eut plus assez de formules laudatives dans le langage, pour exprimer l'admiration qu'elle excitait. Sans musique sous les yeux, elle passa avec une merveilleuse facilité d'un genre à l'autre, et elle obtint un égal succès dans tous. Trois fois son père l'avait déjà avertie que la voiture qu'elle avait demandée était prête, elle n'avait d'oreilles que pour les exclamations flatteuses qui retentissaient autour d'elle. Elle avait trouvé enfin le piédestal que sa vanité rêvait depuis longtemps, et elle n'en descendit que lorsque ses forces physiques commencèrent à faiblir.

— Quel prodige ! s'écrièrent à la fois tous les hommes qui étaient là, y compris le ministre.

Les deux animaux ont été tués et broyés par la machine dont les roues et l'avant étaient rouges de sang.

Il paraît que les animaux avaient pénétré sur la ligne par une barrière laissée ouverte.

Cet accident n'a point fait dérailler le train, mais il a causé un retard de vingt minutes.

CHOLET. — Une singulière pétition. — Il s'agit d'une pétition faite par les boulangers de cette ville en vue d'obtenir de l'administration municipale la taxe du pain. La raison, la voici :

Cholet est doté d'une Société coopérative très bien organisée, qui fournit d'excellent pain à 80 centimes les six livres. Les boulangers se voient forcés, pour ne pas perdre leur clientèle, d'abaisser leurs prix au niveau de la Société; aussi perdent-ils de l'argent, disent-ils. Dans ce cas, comment fait la coopérative pour en gagner ?

Comme de juste, la mairie se refuse à suivre les boulangers dans la voie où ils veulent l'engager. Taxer le prix du pain, parce qu'il semble trop bon marché, paraît inouï.

Il vaudrait mieux parler de taxer la viande que nos bouchers achètent à vil prix sur pied, et qu'ils nous vendent horriblement cher.

Quoi qu'il en soit, nos boulangers ne sont pas contents et cela se comprend sans peine; aussi attaquent-ils la coopérative sur un autre point: la fourniture aux indigents. Or, cette fourniture dépendant du Bureau de bienfaisance appartient, pour raison d'économie, à la Société coopérative.

Le Conseil municipal, dans sa séance d'avant-hier soir, a décidé de ne pas donner suite à la pétition des boulangers.

Vous avez raison, messieurs de Cholet; ne taxez rien; ou, si vous avez la tentation de taxer quelque chose, taxez la viande; tout le monde applaudira, sauf les bouchers. (Patriote.)

TOURS. — Obsèques du colonel Danloux. — Hier matin ont été célébrées, à l'église Saint-Etienne, au milieu d'une nombreuse affluence, les obsèques de M. le colonel en retraite Danloux, frère du général Danloux, qui vient de prendre sa retraite de général commandant la cavalerie à Tours.

Le deuil était conduit par M. le général Danloux.

Sur le char mortuaire, se trouvaient de nombreuses couronnes et les décorations du défunt.

De nombreux officiers de la garnison, et plusieurs généraux assistaient à ces obsèques.

Un piquet du 3^e cuirassiers, sous les ordres d'un chef d'escadron, a rendu les honneurs au défunt qui était officier de la Légion d'honneur.

Il y a cinq ans que le colonel Danloux avait

— Et quelle adorable complaisance ! dit la duchesse, et quand je pense que sans mademoiselle d'Estouville nous n'aurions rien su de tout cela, je ne sais ce que je dois le plus admirer de vos talents ou de votre modestie.

Ce compliment flatta un peu moins Éléonore que les autres, mais elle trouva encore un sourire pour l'accueillir.

M. Loubert était radieux, et quand le ministre s'approcha de lui pour lui adresser des félicitations, il laissa échapper cette phrase plus commerciale qu'artistique, mais que son émotion paternelle rend bien excusable :

— Il est certain que si ma fille était pauvre elle pourrait gagner cent mille francs sur un théâtre.

Si Éléonore eût entendu ces paroles, le piédestal se serait singulièrement abaissé; mais elles n'arrivèrent pas jusqu'à elle.

Jusqu'au moment du départ, on ne s'occupa que d'Éléonore. Tous les regards, toutes les paroles, toutes les attentions étaient pour elle; sa vanité avait trouvé des échos dans toutes les têtes.

Madame Grauvail, en prenant congé de la duchesse, la remercia avec effusion de tout ce qu'elle avait fait pour elle et les siens. Elle ne

pris sa retraite, après avoir été longtemps à la tête du 6^e hussards, à Bordeaux.

LA SAINT-MARTIN

Nous lisions samedi, dans la *Dépêche*, un des reptiles du nommé Daniel Wilson :

« Demain, nous aurons la manifestation cléricalle annuelle, à l'occasion de la fête de Saint-Martin.

» Une demi-douzaine de prélats, quelques centaines de bigots et de bigottes déambuleront à travers nos rues, vers la basilique, et ce sera tout.

» Les fêtes, à ce qu'il nous a semblé, n'ont pas eu, cette année, beaucoup d'éclat, et les pèlerins sont venus peu nombreux, cette semaine.

» Les marchands de fleurs et de cierges, à la porte de la basilique, n'ont pas fait de brillantes recettes.

» Saint-Martin, lui-même, ne fait plus recette ! Où allons-nous, Seigneur ? »

Comme en termes galants ces choses-là sont dites, et comme ça fait honneur à la brillante éducation, au savoir-vivre et à la distinction des porte-plume de l'ami de la Limouzine !

Eh bien, il faut que ces esprits « distingués » et libéraux à leur façon, — celle de Daniel déjà nommé — en rabattent. Les « quelques bigots et bigottes » ont été fort nombreux dimanche, donnant ainsi un éclatant démenti aux feuilles athées et reptiliennes.

Des milliers de fidèles, allant de la basilique Saint-Martin à l'archevêché, n'ont cessé de circuler, et bien des gens ont fait cette remarque que la foule était encore plus compacte que les années précédentes.

Un fait à noter : cette foule se composait en majeure partie d'ouvriers, de commerçants, de petits rentiers. C'était donc bien « le peuple » dans toute l'acceptation du mot, manifestant paisiblement contre la tyrannie municipale qui entrave ses goûts et ses idées !

Qu'en pensent M. Pic-Pâris et sa bande de sectaires ?

Le pain laïque à Langeais

Samedi, dans le *Figaro*, M. Francis Magnard cite avec indignation une lettre écrite à un père de famille par un sieur Lecomte, conseiller municipal et administrateur du Bureau de bienfaisance de Saint-Calais. Le *fac-simile* de cet étrange document a été publié par le journal la *Sarthe*, et nous le reproduisons avec son orthographe particulière :

17 octobre 1892.

» Monsieur,

» Je suis chargé de vous dire que par une décision du bureau de bienfaisance les personnes qui voudront continuer d'en avoir les secours et qui ont des enfants aux écoles de-

s'était jamais sentie aussi heureuse depuis bien des années, disait-elle.

Léonce avait joui du succès d'Éléonore, mais il aurait souhaité qu'elle en jouit moins elle-même. Cependant, il remercia madame d'Etoges, qui fut charmante pour tout le monde.

De toutes ces satisfactions, celle de Suzanne était la plus pure et la plus douce; elle avait préparé le triomphe d'une personne qui l'accusait d'envier son bonheur.

Au moment où M. Loubert rentra chez lui, à Paris, son domestique lui remit une carte sur laquelle il y avait: M. Richard, avoué à la cour royale de Paris.

Éléonore vit la carte, et elle se hâta de prendre congé de son père.

(A suivre.)

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Écoulements de Poitrine, Mux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

L'EAU de LÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

vront les envoyer aux écoles communal s'ils ni sont déjà.

» Je vous salue.

» LECOMTE.

M. Magnard est outré de ce « cynisme », de cette « lâcheté ». « Tant que la loi, dit-il, n'aura pas proscrit la liberté de conscience, elle devrait la protéger. » Il a bien raison; mais au risque de l'affliger encore davantage, nous ne pouvons lui cacher que l'odieux fait qui lui est signalé aujourd'hui à Saint-Calais dans la Sarthe, se produit, hélas! depuis des années dans un grand nombre de localités de province où il y a des municipalités républicaines. On met quelquefois l'orthographe plus exactement, on évite de laisser traîner des papiers compromettants, mais le système est depuis longtemps régulièrement appliqué. Ce n'est pas un exemple, c'est cent, c'est mille, qu'on en pourrait journellement apporter, et c'est là le caractère le plus odieux de cette guerre menée contre la liberté de conscience qu'on cherche à prendre les pauvres par la famine.

Voici un fait tout récent qui s'est passé à nos portes, à Langeais.

Il y a quelques jours, les membres du Bureau de bienfaisance de Langeais étaient réunis sous la présidence du maire, pour arrêter la liste des indigents admis à la médecine gratuite et à recevoir des secours du Bureau.

A l'appel d'un nom, — celui d'un père de famille dont l'une des filles est aveugle, incapable de gagner son pain, — le président demande la radiation de cet individu parce que le plus jeune de ses garçons fréquente l'école libre de Langeais; puis, malgré les observations indignées de deux membres du Bureau, le maire fait voter par la majorité du Conseil : que le fait d'envoyer son enfant ou ses enfants à l'école congréganiste rend tout père de famille indigne de recevoir aucun secours du Bureau de bienfaisance.

Est-ce assez... radical ?

Le maire de Langeais porte un grand nom; il se nomme Orfila; il a été élevé dans les salons de son oncle et s'était créé de belles relations dans le pays en se faisant passer pour orléaniste. « Il est plus orléaniste que moi, disait la regrettée marquise de Castellane. »

Maire au 16 mai, il affichait alors une affection profonde pour le maréchal de Mac-Mahon.

Mi-Espagnol, mi-Corse, par ses père et mère, il a beaucoup de points de ressemblance avec le caméléon Drake.

C'est un rallié, voilà tout.

(Messager d'Indre-et-Loire.)

MÉDAILLES D'HONNEUR

Par application du décret du 15 avril 1892 et de l'arrêté ministériel du 27 du même mois, le ministre de la guerre a décerné, par décisions du 29 octobre 1892, les médailles d'honneur ci-après pour récompenses des actes de dévouement accomplis à l'occasion d'épidémies qui ont atteint l'armée.

Médaille d'argent. — M^{me} Proust, en religion sœur Désirée du Saint-Rédempteur, sœur à l'hospice de Poitiers: s'est fait remarquer par la sollicitude, le tact et l'assiduité des soins qu'elle a toujours prodigués avec un infatigable dévouement aux malades les plus gravement atteints. A déjà rendu des services analogues dans les salles militaires des autres hospices, où elle a servi depuis trente-deux ans.

Médaille d'argent. — Jolivet, caporal à la 9^e section d'infirmiers: a constamment donné l'exemple d'un dévouement exceptionnel auprès des malades. S'est également signalé en portant secours à une sœur de la pharmacie dont les vêtements avaient pris feu au contact d'un flacon d'éther subitement enflammé. S'est assez fortement brûlé les mains en accomplissant cet acte de courage.

Médaille de bronze. — Oculi, 2^e canonnier servant au 33^e d'artillerie: s'est offert au plus fort de l'épidémie pour remplir les fonctions

d'infirmier auxiliaire. A contracté, en soignant ses camarades, une dysenterie des plus graves qui a mis sa vie en danger.

État civil de la ville de Saumur.

NAISSANCES

Le 15 novembre. — Thérèse Criès, rue Nationale; — Edouard Audouin, rue de la Croix-Verte.

MARIAGES

Le 14 novembre. — François Clée, serblantier, a épousé Marie-Aune Riendonant, brunisseuse, tous deux à Saumur; — Etienne Hardouin, cirier, au Puy-Notre-Dame, a épousé Catherine-Louise Saintes, sans profession, à Saumur.

Le 16. — Louis-Télesphore Martinache, perruquier, a épousé Yvonne-Angéline Dolbeau, sans profession, tous deux à Saumur.

ARGENT TROUVÉ

La personne qui a perdu une somme d'argent place du Marché-Noir est priée de s'adresser à M. le commandant Ferbu, rue de Bordeaux, 17.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 15 novembre 1892.

La Bourse est aujourd'hui très troublée par l'approche de la crise et par la nouvelle des poursuites décidées en conseil des ministres contre quelques administrateurs du Panama.

Le 3 0/0 recule à 99.05, le 4 1/2 reste à 105.27.

La Rente Italienne conserve le cours de 93 francs. Les Chemins Méridionaux sont fermes entre 640 et 645. Il est à prévoir que ces titres suivront le mouvement de la Rente Italienne.

L'Extérieure baisse à 62 1/2. L'action de la Banque de France subit l'influence des dispositions défavorables du marché, elle cote 3,970.

Le Crédit Foncier est dans le même cas, il s'inscrit au cours de 4,092.

La Banque de Paris clôture à 676. La Société Générale se maintient par des demandes au comptant à 480 fr. Le Crédit Lyonnais est en progrès à 787.

L'obligation 5 0/0 Jaffa à Jérusalem ne saurait rester longtemps au-dessous de 400 étant donné que ce titre rapporte 25 fr.

L'obligation Beyrouth-Damas est l'objet de demandes suivies à 312 fr.

Les obligations des chemins de fer de l'Amérique du Nord dont les intérêts se paient en or et sans impôts, sont très recherchées sur le marché de Londres. Elles se recommandent à l'attention de l'épargne française non seulement par l'élévation de leurs revenus, mais aussi par les garanties hypothécaires dont elles sont dotées.

Les Chemins Economiques valent 428 fr.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trememoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

ÉPICERIE CENTRALE

Saumur.

P. ANDRIEU

ON TROUVE

A L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

LES FROMAGES CI-DESSOUS

Gruyère Emmenthal | Pont-l'Évêque

Comté, | Romatour

Camembert double crème | Chester

Port-Salut, from. de la Trappe | Munster, etc., etc.

Fromage de 1^{re} marque et de qualité extra.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le DIMANCHE 20 NOVEMBRE 1892, à 4 heures, à Brézé, en l'étude de M^e LECOMPTE, notaire,

PROPRIÉTÉ

DE

Produit et d'agrément

Située à Brézé,

Comprenant : maison de maître, bâtiments d'exploitation, jardin, caves, clos de terre et vigne, bois ; le tout d'une contenance de 4 hectares 66 ares.

S'adresser au notaire.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} Mars 1893

La plus grande prairie de L'ILE PONNEAU Appelée l'île LABBÉ, ET SES DÉPENDANCES

Située près des gares de Saumur,

Divisée par jeux, ce qui permet de vendre l'herbe sur pied. Abreuvoirs nombreux ne manquant jamais d'eau.

S'adresser à M. PONNEAU, au Jagneau, et, pour visiter, au garde FOURNEAU, demeurant sur la prairie.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893

UNE MAISON

Dans un quartier commerçant de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Grand Magasin à Pétrole

Situé près la Gare de l'Etat, autorisé après enquête.

S'adresser à M. GASNAULT père, rue d'Orléans, à Saumur.

A VENDRE

Un Dictionnaire

DE LITTE

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

A LA VILLE DE PARIS

On demande un Apprenti.

Études de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Alloues, Et de M^e BRAC, notaire à Saumur.

Vente Mobilière

Le dimanche 20 novembre 1892, à midi

AU BOURG DE BRAIN

Après le décès de M^{me} veuve CHAPIN-CAILLÈRE.

ON VENDRA :

Divers meubles meublants et objets mobiliers, tables, armoires, buffets, tables de jeu, glaces, une grande quantité de linge, six lits complets avec draps, couettes, matelas, couvertures, le tout en très bon état, batterie de cuisine, bois de chauffage, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, et 10 0/0 en plus pour les frais.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue Haute Saint-Pierre, n° 5, Trois chambres au premier, cuisine et décharge; une cave, deux pompes et une terrasse.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

Leçons de Piano

M^{lle} BAUMANN, professeur de piano de 1^{re} classe, diplômée, demande des élèves.

Rue Saint-Jean, n° 32, au fond de la cour.

Demande d'Apprentis

Les MAGASINS DE LA GLA-NEUSE demandent : une apprentie pour les Modes et un apprenti pour la Mercerie. CONDITIONS AVANTAGEUSES.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Ducier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra,	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal,	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Stras-	
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	bourg et de Ruffec,	
Roquefort,	1,60	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.	
Hollande pâte grasse,	1,40	Crème de foies gras pour Sandwichs	
Choucroute de Strasbourg,	2,00	la boîte 1,10 et 2,25	

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Câteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,50

Américan - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

VIENT DE PARAÎTRE :

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Ducier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

SAISON D'HIVER

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure